

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ESTAIRES**

DEPARTEMENT

**DU NORD**

ARRONDISSEMENT

**DE DUNKERQUE**

COMMUNE

**D'ESTAIRES**

DATE DE  
CONVOCAZION

05 DECEMBRE 2024

DATE DE PUBLICATION

18 DECEMBRE 2024

Nombre de Conseillers

En exercice 29

Présents 18

Votants 27

**Objet : TE Flandre –  
Travaux d’effacement et  
d’enfouissement de  
réseaux électriques –  
Rue du Président  
Kennedy, Rue de  
Merville et rue Jules  
Ferry**

**Séance du 11 décembre 2024**

**Séance du 11 décembre 2024**

L’an deux mil vingt-quatre, le 11 décembre à dix-huit heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s’est réuni au nombre prescrit par la loi, dans les « Grands Salons » de l’Hôtel de Ville, à la mairie d’Estaires, sous la présidence de Monsieur Bruno FICHEUX, Maire.

**Présents :** Mesdames, Messieurs Bruno FICHEUX, Dorothee BERTRAND, Michel DEHAENE, Augustine VILLE, Yves COLPAERT, Stéphane GLORANT, Francine MOURIKS, Monique DUHAYON, Brigitte CAMPAGNE, François-Xavier HENNEON, Michaël PARENT, Laëtitia LEGRAND, Jimmy MASSON, Olivier SABRE, Louise SAINTENOY-CAMPAGNE, Hervé BOCQUET, Arlette VERHELLE, Robin QUEVILLART

**Procurations :** Monsieur Frédéric DUBUS à monsieur Michel DEHAENE  
Madame Béangère MAHAUDEN à madame Dorothee BERTRAND  
Madame Véronique VANMEENEN à monsieur Michaël PARENT  
Monsieur Yann NORMAND à monsieur Bruno FICHEUX  
Monsieur Dimitri DUQUENNE à madame Augustine VILLE  
Madame Isabelle LEMAIRE OREC à monsieur Jimmy MASSON  
Madame Alexandra LEGRAND à madame Laëtitia LEGRAND  
Madame Camille SPETEBROOT à madame Monique DUHAYON  
Monsieur Clément DELASSUS à madame Francine MOURIKS

**Absents :** Monsieur Bruno WILLERON, Monsieur Eric DEWULF

**Secrétaire de séance :** Louise SAINTENOY-CAMPAGNE

**Délibération n°135/141 – 12/2024**

**Objet de la délibération : TE Flandre – Travaux d’effacement et d’enfouissement de réseaux électriques – Rue du Président Kennedy, Rue de Merville et rue Jules Ferry**

Vu le Code général des Collectivités Territoriales ;

Vu les statuts du SIECF ;

Vu le contrat de concession conclu entre le SIECF et ENEDIS pour la distribution publique d’électricité le 21 novembre 2018 ;

Vu les délibérations du Comité Syndical du SIECF relatives aux travaux dits d’article 8 et aux travaux d’enfouissement et d’effacement de réseaux ;

Considérant que dans le cadre de son adhésion au SIECF (Syndicat Intercommunal d’Energie des Communes de Flandre), désormais TE Flandre (Territoire d’Energie Flandre), la commune a sollicité celui-ci afin d’effectuer les travaux d’effacement de réseaux électriques et de télécom... pour la rue du Président Kennedy, de la rue Jules Ferry et de la rue de Merville ;

Ces travaux entrent dans le cadre de l’article 8 du contrat de cession entre le TE Flandre et ERDF (ENEDIS). La maîtrise d’ouvrage étant assurée par le SIECF et la maîtrise d’œuvre par les services techniques du TE Flandre.

Les aménagements en matière de voirie, d’éclairage public, de réseaux de télécommunication, de fibre optique et de câble qui ne sont pas en relation directe avec les travaux d’effacement et d’enfouissement sont à la charge de la commune. S’agissant d’effacement de réseaux nus, le reste à charge pour la commune sera de 40 % du montant hors taxe des travaux ; le reste étant pris en charge par le TE Flandre.

**Objet de la délibération : TE Flandre – Travaux d’effacement et d’enfouissement de réseaux électriques – Rue du Président Kennedy, Rue de Merville et rue Jules Ferry**

Ainsi, pour le projet d’effacement et d’enfouissement des réseaux électriques rue du Président Kennedy, rue Jules Ferry et rue de Merville, le coût prévisionnel de l’opération est fixé à 320 000, 00 € HT dont le reste à la charge de la commune s’élèvera à 137 000, 00 € HT.

Après avoir délibéré, le Conseil municipal décide **à l’unanimité** :

- **d’approuver** définitivement le projet exposé ci-après ;
- **de donner** un accord définitif pour la prise en charge par la commune de la part résiduelle qui se décompose ainsi ;

	<i>Coût total prévisionnel des Travaux (en € HT)</i>	<i>Coût total prévisionnel des Travaux (en € TTC)</i>	<i>Part à charge prévisionnelle de la commune 40% <u>SUR</u> <u>LA BASSE</u> <u>TENSION</u> (en € HT)</i>
<i>Réseau de distribution publique d’électricité</i>	305 000 €	366 000 €	122 000 €
<i>Réseau télécom numérique</i>	15 000 €	18 000 €	15 000 €
<b>TOTAL</b>	320 000 €	384 000 €	137 000 €

- **de noter** que les aménagements en matière de voirie, d’éclairage public, de réseaux de télécommunication, de fibre optique et de câble qui ne sont pas en relation directe avec les travaux d’effacement et d’enfouissement sont à la charge de la commune ;
- **de solliciter** le TE Flandre, pour un étalement de la participation de 137 000, 00 € HT sur 5 exercices comptables ;
- **de préciser** que la participation sera budgétée pour un montant annuel de 27 400 € par an ;
- **d’autoriser** Monsieur le Maire à signer tout document relatif à la présente décision.

Fait à Estaires, le jour, mois, an que dessus  
(Suivent les signatures)  
Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Bruno FICHEUX

La Secrétaire de séance,  
Louise SAINTENOY-CAMPAGNE



SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 décembre 2024

Objet de la délibération : TE Flandre – Travaux d’effacement et d’enfouissement de réseaux électriques – Rue du Président Kennedy, Rue de Merville et rue Jules Ferry

---

Le Maire :

- certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité,
- informe que la présente délibération peut faire l’objet d’un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l’Etat.

Acte certifié exécutoire

Transmis à la sous-Préfecture le 18.12.2024

Publié ou notifié le 18.12.2024

Le Maire,

Bruno FICHEUX



